

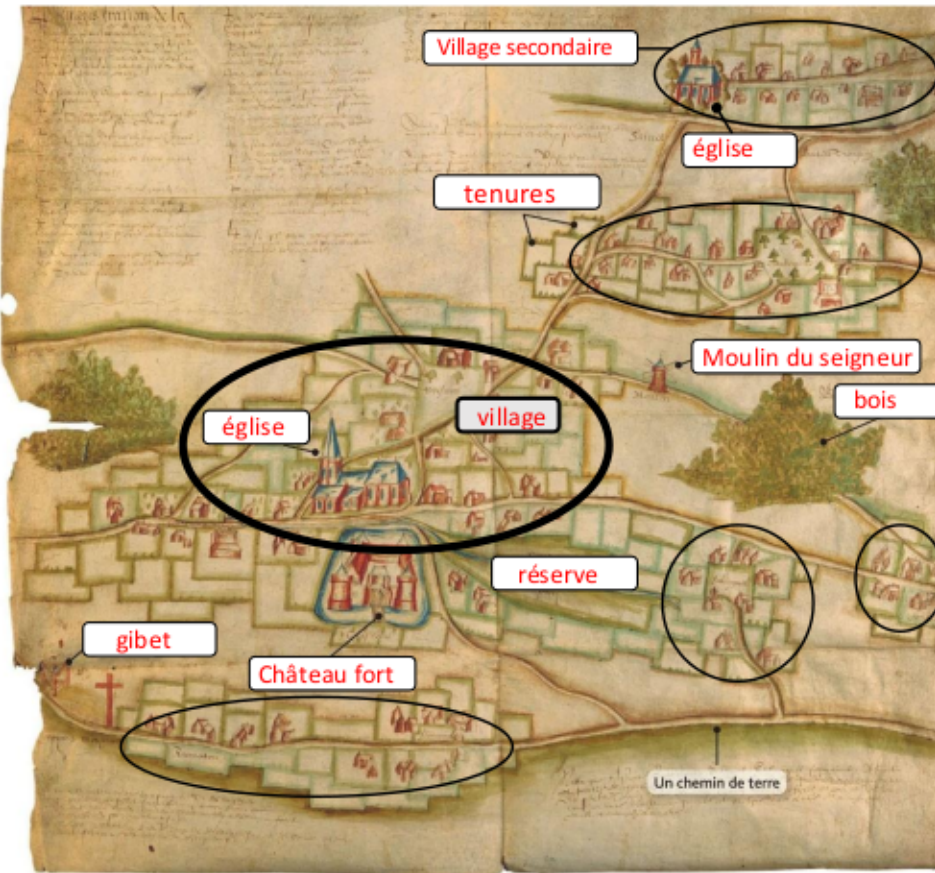
La seigneurie de Wismes

Objectif : Comprendre l'organisation d'une seigneurie et les relations entre seigneurs et paysans

Partie 1 - Quels sont les éléments que l'on trouve dans une seigneurie ?

Doc 1. Plan de la seigneurie de Wismes, XVe siècle

La seigneurie de Wismes est située au nord de la France.



1) Complète le plan de la seigneurie avec les mots suivants :
Château fort ; réserve ; tenures ; le gibet ; le moulin du seigneur ; les bois ; église (x2) ; village ; village secondaire

- 2) Recopie les définitions suivantes : (voir page 67)
- **Les tenures** : ce sont les champs que les paysans louent au seigneur
 - **La réserve** : elle est composée des terres que le seigneur garde pour lui-même.
 - **Gibet** : structure en bois qui sert à pendre les criminels

3) D'après ce que peuvent représenter les petits rectangles, quel métier exercent la majorité des habitants ?

Presque tous sont des paysans qui travaillent la terre.

4) D'après la carte, en regardant le nombre de maisons, la seigneurie de Wismes est peuplée ... (entoure ou surligne la réponse)
a/ d'une dizaine d'habitants b/ de quelques centaines d'habitants c/ de quelques milliers d'habitants.

5) Où vit le seigneur selon toi ? au château

Partie 2 - Quels sont les pouvoirs du seigneur ?

Doc 2. Les pouvoirs du seigneur

[Dans sa seigneurie], le seigneur peut commander sa population (droit de ban). Il possède un pouvoir militaire (il assure la défense du territoire et peut imposer des corvées pour entretenir les fortifications ou les routes), un pouvoir de justice (il juge les paysans et peut les condamner) à la pendaison) et le pouvoir de lever les redevances [=impôts]. Le seigneur peut construire des installations collectives et obliger les paysans à les utiliser contre des redevances, par exemple le four ou le moulin. Le seigneur est le propriétaire de toutes les terres. Les paysans installés sur des tenures sont ses locataires, payant un loyer en argent, en nature ou en travail.

D'après B. Dumézil, *La Société médiévale en Occident*, Ellipses, 2006.

Doc 3. Les droits du seigneur de Wismes

« Nous rappelons notre droit de prendre le bois dans notre forêt pour la construction ou se chauffer, notre droit d'y chasser. [...] Nous affirmons notre droit de rendre justice sur toutes les choses dans notre seigneurie : meurtre, rapt, viol, mutilation et aussi le vol [...].

D'après le cartulaire de 1238.

6) A partir des docs 3 et 4, liste sous forme de tirets les **pouvoirs du seigneur**.

- Le pouvoir **judiciaire** (juge et punit)
- Le pouvoir **hiérarchique** (donne des ordres)
- Le pouvoir **militaire** (porte les armes)
- Le pouvoir **économique / financier** (fixe et perçoit des impôts)
- + **droit de chasse**.

7) A partir de ce que tu viens d'apprendre, propose avec tes mots la définition d'une **SEIGNEURIE** : **vaste domaine agricole sur lequel le seigneur exerce son pouvoir**

Partie 3 – Que doivent les paysans à leur seigneur ?

Doc 4. Les obligations des paysans

A la saint Jean (24 juin), les paysans doivent faucher les prés du seigneur et porter le foin au manoir. Après, ils doivent curer le canal. En août, ils doivent moissonner les blés du seigneur et les porter à sa grange. Ils doivent alors charger sur leur charrette le **champart** (1) et le porter à la grange du seigneur. A la saint Denis (9 octobre), les vilains [=paysans libres] doivent payer le **cens** (2).

Au début de l'hiver, ils doivent la **corvée** sur la terre du seigneur, pour la préparer, semer, herser. [...] A Pâques, ils doivent un certain nombre de moutons et une nouvelle corvée de labour. Puis ils doivent aller au bois couper les arbres et faire la corvée du charroi (transport du bois au château).

D'après *La chanson des vilains de Verson (Normandie)*, XIIe siècle.

(1) le champart : une part de la récolte due au seigneur en échange de sa tenure

(2) le cens : taxe en argent versée au seigneur.

8) A l'aide du **DOC 4** ci-dessus **complète le tableau suivant** sur ce que doivent les paysans en échange de la protection du seigneur et de la location de ses terres :

Les **mots à utiliser** sont les suivants : *moulin ; corvée ; réserve ; cens ; champart ; banalités ; four ; travailler dans les champs du seigneur ou transporter du bois au château*

Ce que le paysan doit au seigneur	Les différentes parties de la seigneurie
Le paysan paît en nature le champart Et en argent le cens	Pour la location de sa tenure
Le paysan doit faire gratuitement des jours de corvée (exemple : travailler dans les champs du seigneur, transporter du bois au château)	sur la réserve du seigneur
Le paysan doit payer des banalités	Il doit moudre son blé au moulin du seigneur, cuire son pain au four du seigneur.